

PRINCIPES DE BASE DE LA PROTECTION DES DONNÉES

Droits des Personnes concernées

Les droits des personnes concernées

Chaque personne a le **droit** :



- D'être **informée** - principe de transparence,
- D'**avoir accès** à ses données,
- De demander à **rectifier** ses données personnelles,
- De demander à **effacer** ses données personnelles,
- De s'**opposer** ou **limiter** à tout moment au traitement, (ultérieur) des données à caractère personnel.

Le RGPD a introduit et ajouté 2 autres droits :



- **Ne pas être évalué·e** sur la base d'**un traitement automatisé** des données,
- **À la portabilité de ses données.**



Et dans vos programmes ?

Comment mettre en œuvre ces droits ?

Est-ce **réaliste** ?

En quoi est-ce **similaire ou différent** de la demande de consentement pratiquée lors des enquêtes de terrain ?

Quelles sont les **limites** ?

Pour aller plus loin, reportez-vous à la capsule sur les bases légales, dont le consentement.

Remerciements

Cette présentation bénéficie du soutien de l'Agence Française de Développement (AFD) et du Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (CDCS). Néanmoins, les idées et les opinions présentées dans cette présentation ne représentent pas nécessairement celles de l'AFD ou du CDCS.

Cette présentation a été conçue en utilisant des ressources de [Flaticon](#), [Freepik](#) et de [The Noun Project](#).